



CLUB AUTONOSTALGIE 26

10ème MECANIBOURSE

DIMANCHE 27 mai 2018

Située à la gare de 38270 BEAUREPAIRE (sortie sud en direction de Romans)

EXPOSANTS ECHANGEANT OU VENDANT DES PIECES ET/OU DES VEHICULES

La mécanibourse bénéficie d'un effort important de publicité: annonces dans la presse locale, dans la Vie de l'Auto, dans la Vie de la Moto, dans l'Indispensable, distributions de tracts dans les bourses et expositions régionales dès janvier 2018, annonces dans les radios locales, panneautage et banderoles routières.

Pour la première fois une tombola qui permet le gain d'une moto de collection est organisée.
(voir sur notre site Internet www.club-autonostalgie26.fr)



BULLETIN D'INSCRIPTION

**A renvoyer dûment complété et signé et accompagné du règlement à la secrétaire-adjointe:
YVETTE VILLARD 75 chemin nord du Poulet 38270 BEAUREPAIRE**

NOM.....PRENOM.....

ADRESSE.....

Référence de la pièce d'identité.....

TELEPHONE PORTABLE.....

EMAIL.....

TARIF

Si la réservation et le paiement par chèque est adressé avant le 20 mai 2018 :

10€ les 2 premiers mètres indivisibles (avec un café offert)..... 10€
3€ les mètres supplémentaires soit x 3€+€
Total.....€

Si pas de réservation avant le 20 mai 2018:

15€ par tranche de 2 mètres indivisibles et 5€ les mètres supplémentaires

Possibilité de stationner votre véhicule dans un parc situé immédiatement à proximité non accessible aux visiteurs, sinon le véhicule situé sur la zone de vente sera facturé selon le calcul indiqué précédemment.

Avec votre réservation, il nous serait agréable de recevoir une photo ou un plan du stand que vous envisagez de placer. Pas de zone couverte ni aucune table ne seront fournis par les organisateurs.

Si vous souhaitez réserver des plateaux repas, prière de bien vouloir nous en indiquer le nombre :

Editer la deuxième page et signer

REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

Aucune inscription ne pourra être prise en compte sans le renvoi du présent bulletin signé et accompagné de son règlement par chèque bancaire à l'ordre de Club Auto Nostalgie 26.

- Encaissement des chèques à réception.
- Le règlement des repas se fera le 27 mai 2018.
- Tout emplacement réservé et payé sera acquis à l'association sauf en cas de force majeure.
- Sécurité assurée. Les installations commenceront à **6 h30** le matin en présence des organisateurs qui placeront les exposants. Aucune installation ne sera tolérée avant **6 h30** et en l'absence des organisateurs. Par respect pour les visiteurs, le remballage ne pourra commencer avant **17 h30**.
- Les emplacements réservés et payés sont acquis à l'exposant jusqu'à 8 h. Après cette heure, ils seront à la disposition des organisateurs.
- Les véhicules, pièces et objets exposés sont sous la responsabilité civile et pénale de l'exposant. Il lui appartient de veiller à ce que leur présence ou leur mise en fonctionnement éventuel ne mette les tiers en danger, et ne constitue un trouble à l'ordre public.
- Les exposants peuvent apporter leurs propres tables, chaises, parasols, et tout ce qui est nécessaire à la présentation de leurs pièces, sous leur responsabilité.
- Tout véhicule venu par ses propres moyens devra être assuré et être en règle au niveau du code de la route. Il en est de même pour son conducteur (permis valide, assurance, ...).
- Les organisateurs se réservent le droit d'exclure sur le champ tout exposant ne satisfaisant pas aux conditions ci-dessus, sans que celui-ci ne puisse exiger un quelconque remboursement ou dédommagement.
- Les emplacements devront être rendus propres, sans débris, traces d'huile et/ou pièces abandonnées. Dans le cas contraire, un constat sera fait par huissier et l'exposant se verra facturer le nettoyage de son emplacement par une société spécialisée (Nb : la loi rend passible de 1500 euros d'amende ou plus l'abandon volontaire de débris sur la voie publique).

Je m'engage par la présente à réserver et à accepter les clauses du règlement ci-dessus.

Fait à

Le

Signature